

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 459**

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 20 janvier 2020, a adopté le Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2020. Ce Règlement sert à calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2020 et des montants qui servent au remboursement du capital et des intérêts annuels de divers Règlements d'emprunt.

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 21 JANVIER 2020**

Me Julie Waite, greffière